

# Bulletin municipal - Carayac



Une photographie du parc photovoltaïque de Brengues (au lieu-dit "Les Fourques"). Les deux brebis nettoyeuses sont dans la parcelle afin de se nourrir de l'herbe rare encore disponible.



## Éditorial !

Le mardi 17 septembre le conseil municipal a acté la location des parcelles communales de **Mareins-Bas** à la coopérative Céléwatt pour une durée de 40 années et pour la somme symbolique de 100 euros par an. Cette décision est le **premier acte** de l'implantation d'un parc photovoltaïque citoyen. **Si le coût de raccordement avec le réseau électrique est financé** il sera possible alors de lancer les études techniques d'implantation et présenter la déclaration préalable aux travaux à la Direction Départementale des Territoires (DDT).

Dans quelques mois le parc solaire citoyen de Carayac pourrait produire l'électricité correspondant à la consommation (hors chauffage) d'environ 220 personnes.

## Élections municipales 2020 (quelques dates à retenir !)

**7 février 2020** : date limite d'inscription sur les listes électorales pour voter aux élections municipales.

**27 février 2020** : date limite pour le dépôt de candidatures pour les municipales (*susceptible de varier selon les départements*).

**15 et 22 mars 2020** : premier et second tour des élections municipales.

Ce **quinzième** numéro du bulletin municipal de la commune de Carayac, au fil d'articles synthétiques, met l'accent sur quelques aspects du bien commun.

L'équipe municipale.

## Référendum d'Initiative Partagée (RIP) Aéroports De Paris (ADP).

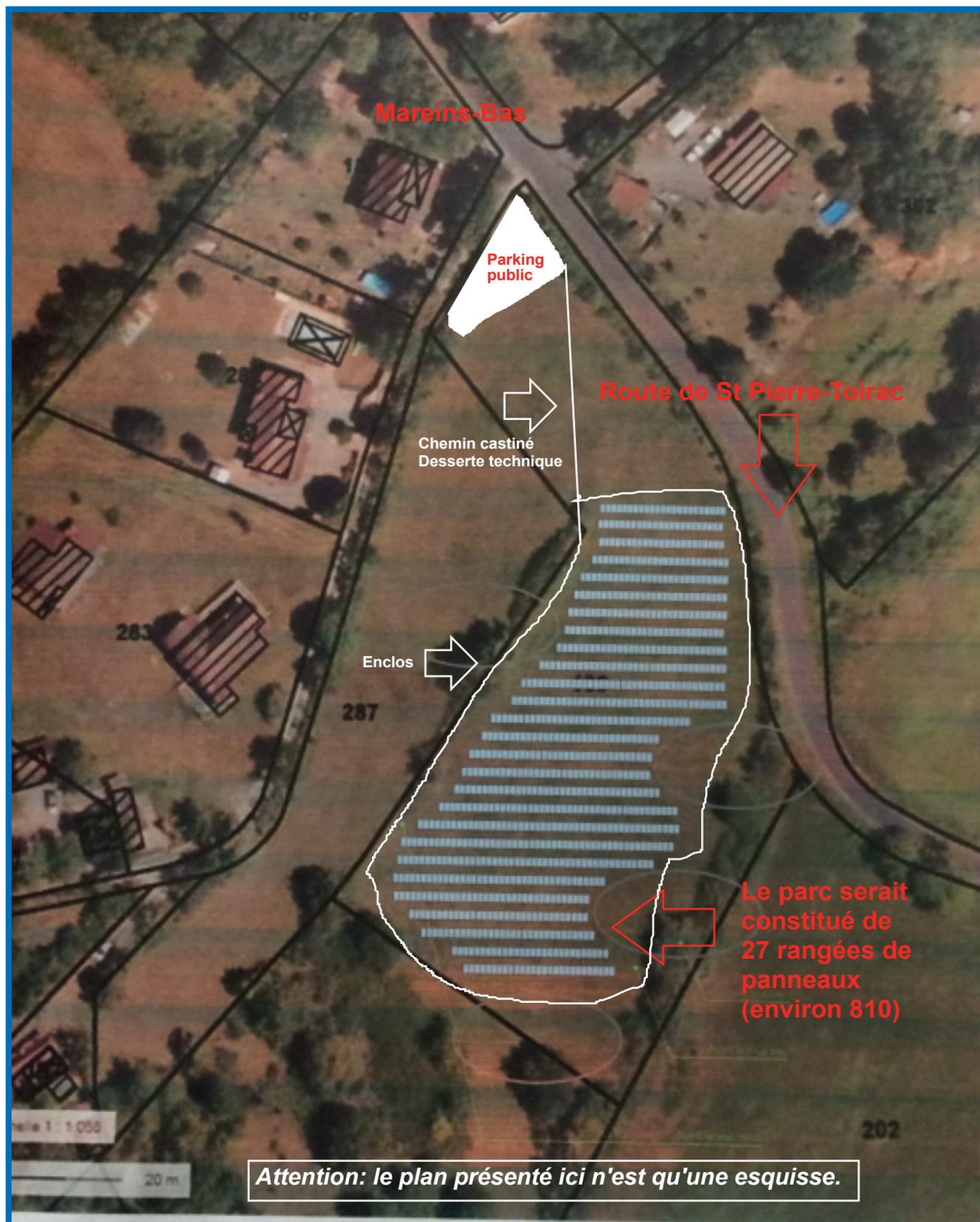
Il est possible de voter par internet à l'adresse ci-dessous :  
<https://www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1>  
mais également, en cas de difficultés, vous pouvez voter en vous rendant à la mairie de Carayac muni de votre carte d'identité.

Au 21 octobre 2019, **846 924** électeurs soutiennent cette proposition dont 4 citoyens de Carayac (sur 80 inscrits)

Mairie - Le Bourg - Carayac  
**Mél** : [mairiecarayac@wanadoo.fr](mailto:mairiecarayac@wanadoo.fr)  
**Tél** : 05.65.40.73.93  
**Permanences** :  
Mardi **de 8h à 13h** et **14h à 16h**.



## Avant-projet du parc photovoltaïque de Carayac à Mareins-bas.



C'est sur la parcelle communale 199 qu'un **deuxième** parc photovoltaïque (après celui de Brengues) pourrait voir le jour (et le soleil). A mi-chemin entre une installation individuelle et une grande centrale au sol, un **parc solaire villageois** permet de produire de l'énergie à l'échelle d'une communauté locale. Il occupe un espace restreint (**moins d'un hectare**), requiert un investissement raisonnable pour un projet collectif (de l'ordre de 250 000 €) **pris entièrement en charge par la coopérative CéléWatt**. Sa puissance limitée (250 kW) facilite les démarches administratives (simple autorisation de travaux). **Les habitants de Carayac pourraient, dès 2020, utiliser cette électricité produite sur la commune.**



Première réunion à Mareins-Bas le 7 septembre 2019

La **première réunion** du samedi 7 septembre s'est déroulée "in situ" ... sur le lieu même où pourrait être installé ce parc photovoltaïque. Des habitants de Carayac, Mareins, Mareins-Bas et Lascouailles étaient présents afin de se rendre compte, concrètement, ce que signifie l'installation d'un parc.

Ont été abordées les questions d'environnement (comme la discrétion, l'impact sur la flore ou la faune ou encore le volume sonore des installations), de financement, des autorisations administratives nécessaires ainsi que la possibilité pour les habitants de la commune de devenir sociétaires de la coopérative.

La **deuxième réunion** s'est déroulée le lundi 9 septembre (à 20h30) dans la salle communale du bourg devant un public peu nombreux mais très attentif.

**Jean-Luc Vallet** (maire de Brengues), **Bertrand Delpuch** (président de Céléwatt), **Dominique Guerrée** (vice-président), **Timothée Herve** (directrice générale), **Jacques Thebaud** (administrateur) et **Yolène Valiere** (administratrice) ont indiqué à nouveau (*cf. Bulletin municipal numéro 7 de mars 2018*) les objectifs de la coopérative Céléwatt et ont présenté l'avant-projet concernant un parc photovoltaïque sur la commune de Carayac au lieu dit "Mareins-Bas".

La **possible réalisation de ce projet** sur 2020 est fortement liée aux coûts de raccordement du parc au réseau de distribution d'électricité qui est géré par Enedis (ex ERDF : Electricité Réseau Distribution France). Pour plus d'information : <https://celewatt.fr>

Ce projet de parc à Carayac est l'occasion pour les habitants de la commune de souscrire une ou plusieurs parts sociales de la coopérative Céléwatt. Cet investissement citoyen aidera à financer le projet.



Deuxième réunion à Carayac le 9 septembre 2019

Ce bulletin (N° 15) est publié sous la responsabilité de l'équipe municipale. Le directeur de la publication est **Jean-Pierre Pfenninger**, maire de Carayac. Les photographies et la rédaction (*sauf mention(s) contraire(s)*) ainsi que la mise en page sont assurées par **Bernard Bonnet** avec comme outil de composition le logiciel libre de publication assistée par ordinateur (PAO) :

Scribus 1.5.6



# HistoireS (12)

## 1857 (Modification commune Carayac)

Depuis plusieurs années les habitants de **Marens** et **Cavarroc** (chef-lieu Larroque-Toirac) souhaitent être rattachés à la commune de Carayac. Les habitants de ces deux villages ont envoyé le **17 mai 1851** une pétition au préfet demandant leur rattachement à la commune de Carayac.

Que dit cette pétition de **1851** :

« Les soussignés, tous habitants des villages de Cavarroc et de Marens commune de Larroque-Toirac, ont l'honneur de vos exposer qu'ils désireraient fort se séparer pour le civil de la commune de Larroque-Toirac, pour être réunis à celle de Carayac, leur paroisse, et que par suite de cette réunion, les limites seront les mêmes pour le temporel que pour le spirituel. Un puissant motif qui leur fait désirer cette réunion c'est la très grande proximité de cette section du chef lieu de la commune de Carayac tandis qu'ils sont beaucoup plus éloignés de celui de la commune de Larroque-Toirac [en marge : à une heure de Larroque et seulement à un quart d'heure de Carayac]. Un autre motif moins puissant que le premier c'est le double déplacement qu'ils sont obligés de faire, toutes les fois qu'il s'agit d'un acte civil. Enfin au troisième motif c'est la force des habitants qui depuis bien longtemps les attachent à Carayac qui se trouve être leur paroisse. »

Le conseil municipal de **Larroque-Toirac** vote pour le non rattachement, "un status quo", s'appuyant sur la pétition qui indique que 14 habitants de la commune seulement ont voté pour le rattachement à Carayac contre 90 voix contre.

Cette pétition est, bien entendu, soutenue par les habitants de la communauté de Carayac. En effet **60 pétitionnaires** se sont prononcés en faveur de ce rattachement.

Le conseil général en session de **1854** a reçu la pétition ainsi qu'une lettre du Maître des Requêtes, préfet du Lot, qui demande d'examiner la demande et émettre ensuite un avis. (A

[suivre ...](#) ]

